



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Arrêté n° 2024-07

relatif à l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État
Branche « routes bases aériennes »
session 2024

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

VU le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

VU l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature de Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique,

SUR proposition du directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Un concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche routes-bases aériennes est ouvert au titre de l'année 2024.

Les postes seront ouverts dans les CEI de : Bedous - Oloron - La Rochelle - Angoulême - Couhé

Le nombre de postes et le cas échéant d'autres localisations seront précisés dans un arrêté complémentaire qui sera pris avant la date des épreuves écrites.

ARTICLE 2 :

La date des épreuves écrites est fixée au **28 mars 2024** et la date limite d'inscription au **29 février 2024 à 16 heures**.

Les candidats admissibles seront convoqués à l'épreuve orale qui se déroulera à la DIRA **les 2-3 mai 2024**.

ARTICLE 3 :

L'organisation du concours est confiée au directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse qui en assurera la publicité dans les services.

ARTICLE 4 :

Le Directeur interdépartemental des routes Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **24/01/2024**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Atlantiques

Le directeur interdépartemental des routes
Atlantique

François DUQUESNE